



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-188

Déposé le : 26.11.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Régime minceur.....Egalité ?

## Texte déposé

Lors d'une conférence de presse de la part de Monsieur le Conseiller Fédéral, Ueli Maurer et Mme la Conseillère Fédérale, Simonetta Sommaruga du 25 novembre 2013 concernant un plan de restructuration, « régime minceur », l'annonce de la fermeture de la place d'arme de Moudon a eu un effet de « tsunami » pour les autorités locales et régionales.

En effet, suite à la révision de la loi sur l'asile qui a été votée par le peuple et qui permet à la Confédération de demander aux cantons de mettre à disposition des centres pour reloger une certaine catégorie de requérants d'asile, le département vaudois concerné essaie de remplir sa mission qui est de trouver des bâtiments pour reloger ces requérants.

Moudon, commune d'un peu plus de 5000 habitants fait preuve d'une très grande ouverture en matière d'intégration. En effet, 140 requérants d'asile sont placés dans cette localité. De plus, c'est une des communes qui compte le plus grand nombre d'étrangers sur son territoire et ceci depuis des années. Les autorités ainsi que le groupe « suisse-étranger » fait énormément pour l'intégration de ces personnes, faits qui ont été relevés par Madame la Conseillère Fédérale, Micheline Calmy-Rey lors d'une visite à Moudon pour une fête Nationale.

La presse a relevé la semaine dernière lors de l'annonce de la mise à l'enquête du PGA ( plan général d'affectation ) de la commune de Moudon, que la zone côté arsenal devrait se développer et accueillir un certain nombre de logements d'ici quelques années.

Chaque citoyen de ce canton est tout-à-fait conscient que des économies doivent être faites, tous départements confondus, d'où la fermeture de la place d'arme de Moudon. Ce qui fait effet de bombe, c'est l'éventualité de placer quelques 540 personnes (requérants d'asile) dans ces bâtiments.

Je me permets de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

1. Le canton a-t-il participé aux discussions relevant de l'éventuelle décision de placer 540 requérants d'asile dans les casernes militaires sise sur la commune de Moudon ?
2. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour empêcher cette démarche ?
3. Quelle est la démarche du Conseil d'Etat pour faire en sorte d'avoir une répartition équitable entre région du canton pour des centres de requérants d'asile ?
4. Quelle est la répartition de ces centres entre les cantons romands voir suisses ?
5. Avec l'arrivée de 540 requérants d'asile dans la commune de Moudon, le Conseil d'Etat ne pense t-il pas que les futurs logements cités ci-dessus vont perdre de la valeur ?
6. Quelle explication le Conseil d'Etat donne t-il aux autorités de la commune de Moudon, du fait que cette dernière apprend la nouvelle par voie de presse ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



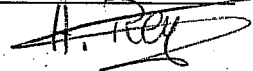
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Rey-Marion Aliette

Signature : REY-Marion Aliette



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :